



Communiqué de COMMUNISTES INDRE

TROIS FACTEURS DE CHATEAUMEILLANT (18)

*n'ont ni volé, ni détourné d'argent, ni ne sont les auteurs
de forfaiture mais se voient sanctionnés par 3 ou 4 mois
de mise à pied. Ignoble !*

Des salariés de la Poste de Chateameillant (18) ont distribué un tract, en dehors de leur temps de travail, concernant la suppression de deux emplois, de 4 tournées, dénonçant leurs mauvaises conditions de travail, la réduction du service public en zone rurale. Pour la Poste, ce crime de lèse- majesté devrait être sanctionné très sévèrement.

Ce tract « *stop à la désertification postale* », invitait les usagers à participer à une réunion publique. Il ne portait évidemment pas d'attaque nominative, ni de propos racistes. Il ne pouvait en aucune façon, tomber comme on dit « sous le coup de la loi ».

C'est la bataille que mènent les facteurs de Chateameillant contre la casse du service public postal en zone rurale qui est en cause. Au travers de ces trois facteurs, c'est la liberté d'opinion, la démocratie, le service public qui sont menacés.

Dans la France d'aujourd'hui peut- on accepter que des salariés soient sanctionnés pour avoir contesté les orientations de la Direction de La Poste ?

Cette manière de faire, illustre le pouvoir discrétionnaire dont veulent se prévaloir certains directeurs de service, phénomène aggravé par la décentralisation engagé par le Directeur de la Direction Opérationnelle à Tours (Cher, Indre et Indre et Loire). Dès lors ce pouvoir serait sans transparence, sans contrôle, mais aussi sans limite. La Direction de La Poste est complice de tout cela. La Direction de La Poste en sanctionnant des salariés, interdit toute expression publique et s'oppose à la libre circulation des idées.

Toutes les informations en notre possession montrent que cette sanction qui touche trois facteurs de Chateameillant, sanction la plus élevée que peut infliger le directeur Régional de La Poste, ne sont pas consécutives à une faute

professionnelle. Elle apparait comme une intolérance à l'encontre d'une opinion contraire à celle de la Direction de La Poste : le reproche n'est ni plus ni moins qu'un délit d'opinion.

L'attitude du directeur Régional de La Poste (18/36/37) est inacceptable. Communistes demande qu'aucune mesure de rétorsion ne suive l'accusation portée à tort aux trois agents et que soit reconnue publiquement la faute d'appréciation de la Direction de la poste.

Communistes soutient les organisations syndicales qui défendent les salariés de Chateaufumeillant, victimes d'un délit d'opinion.

Communistes appelle tous ceux et celles qui se veulent les garants des droits fondamentaux de la constitution à les soutenir, à exiger le retrait de toute mesure disciplinaire.

Cette situation à La Poste est inadmissible et Communistes appelle à la grève les postiers le 6 février.

Le 21/01/2014

www.sitecommunistes.org